

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Brigitte BILLEBAUD, Maire,

Date de convocation 29/07/2020

Présents : Mmes CHARTIER Ornella, CHALUT Carole, PEREIRA-LAROCHE Perrine, OSTY Emilie, GAGNY Mathilde, CODINO Allison (arrivée à 18h40), MATHIEU Muriel, GOIZET-BILLY Estelle, FALIGUERHO Daphné, SEGARD Justine, Mrs LAURENT Patrick, LABOISSE Sébastien, PRAS Stéphane

Absents :

Procuration : DOUAY Pascal à LABOISSE Sébastien

Secrétaire de séance : CHARTIER Ornella

Ordre du jour :

- Désignation des représentants auprès des différents syndicats
- Commissions communales
- Indemnités de fonction du maire
- Indemnités de fonction des adjoints
- Délégation de compétences au maire
- Autorisation d'ester en justice
- Recrutement d'un agent d'entretien
- Questions diverses

• **Désignation des représentants auprès des différents syndicats**

Syndicat d'électricité et de gaz	
DÉLÉGUÉ TITULAIRE :	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT :
Patrick Laurent	Estelle Goizet Billy
Sioule et Morge	
DÉLÉGUÉ TITULAIRE :	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT :
Brigitte Billebaud	Mathilde Gagny
C.N.A.S. – Comité National d'Action Sociale	
DÉLÉGUÉ TITULAIRE :	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT :
Daphné Faliguerho	Carole Chalut
E.P.F. Smaf – Établissement Public Foncier Smaf	
DÉLÉGUÉ TITULAIRE :	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT :
Ornella Chartier	Perrine Pereira Laroche
Syndicat Mixte pour l'aménagement de la Haute Morge	
DÉLÉGUÉ TITULAIRE :	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT :
Estelle Goizet Billy	Mathilde Gagny
Syndicat du Bois de l'Aumône	
DÉLÉGUÉ TITULAIRE :	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT :
Ornella Chartier	Justine Segard

1- Commissions communales

a-Commissions communales obligatoires

SIRP – regroupement pédagogique Vensat- St Genès du Retz	
DÉLÉGUÉS TITULAIRES :	DÉLÉGUÉS DE PARENTS D'ÉLÈVES :
Ornella Chartier Carole Chalut Allison Codino	Daphné Faliguerho Marilyn Brout
Commission d'Appel d'Offres	

<i>DÉLÉGUÉS TITULAIRES :</i>	<i>DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS :</i>
Brigitte Billebaud Mathilde Gagny Perrine Pereira Laroche Carole Chalut	Patrick Laurent Justine Segard Daphné Faliguerho
Centre Communal d'Action Sociale	
<i>MEMBRES ÉLUS :</i>	<i>MEMBRES BÉNÉVOLES :</i>
Daphné Faliguerho (vice présidente) Patrick Laurent Justine Segard Estelle Goizet Billy Carole Chalut Mathilde Gagny	(à déterminer)

Commission communale des impôts directs - CCID

**La maire : Brigitte Billebaud
Carole Chalut - Daphné Faliguerho- Estelle Goizet Billy- Patrick Laurent - Mathilde Gagny-
Ornella Chartier**

b-Commissions communales

Commission Finance et Budget	
Carole Chalut	Perrine Pereira Laroche Patrick Laurent Mathilde Gagny Justine Segard Ornella Chartier
Commission Urbanisme, PLU, voies et réseaux, ruralité, environnement	
Patrick Laurent	Mathilde Gagny Estelle Goizet Billy Allison Codino Daphné Faliguerho
Commission Travaux, Bâtiments, patrimoine, développement économique, risques et sécurité	
Perrine Pereira Laroche	Estelle Goizet Billy Ornella Chartier
Commission Affaires scolaires, sport, jeunesse, solidarités	
Ornella Chartier	Justine Segard Carole Chalut Allison Codino Daphné Faliguerho
Commission Culture, cérémonies et manifestations, associations et communication	
Mathilde Gagny Justine Segard	Daphné Faliguerho Estelle Goizet Billy Carole Chalut Emilie Osty

• **Indemnités de fonction du maire,**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ Considérant que le taux maximal applicable pour l'indemnité des Maire des communes de 500 à 999 habitants est fixé à 40,3 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique (au 1er janvier 2019 - indice brut 1027), décide, sur proposition du Maire, de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 25 % de l'indice de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique (indice brut 1027 au 01/01/2019), avec effet au 4 juillet 2020.

VOTE : 4 abstentions (LABOISSE Sébastien, MATHIEU Muriel, PRAS Stéphane OSTY Emilie,
1 contre (DOUAY Pascal)

Pour : 10

- **Indemnité de fonction des adjoints**

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ➤ Considérant que le taux maximal applicable pour l'indemnité des adjoints des communes de 500 à 999 habitants est fixé à 10,7 % l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique (au 1er janvier 2019 - indice brut 1027), décide, sur proposition du Maire, de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint ainsi qu'il suit :

- - Monsieur Patrick LAURENT: 8 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique avec effet au 4 juillet 2020.
- - Madame Ornella CHARTIER: 8 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique avec effet au 4 juillet 2020.
- - Madame Carole CHALUT: 8 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique avec effet au 4 juillet 2020.
- - Madame Périnne PEREIRA-LAROCHE : 8 % de l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique avec effet au 4 juillet 2020.

- **VOTE** : 4 abstentions (LABOISSE Sébastien, MATHIEU Muriel, PRAS Stéphane OSTY Emilie)

- 1 contre (DOUAY Pascal)

- Pour : 10

Délégation du conseil municipal au maire. (Délégation permanente)

Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité :

- VOTE : 5 abstentions (LABOISSE Sébastien, MATHIEU Muriel, PRAS Stéphane, DOUAY Pascal, OSTY Emilie,)

- Pour : 10

Pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Recrutement de contractuels pour répondre à des besoins occasionnels (conгés maladie, congés annuels).
- Signature et renouvellements des baux,
- Renégociation, au mieux des intérêts de la commune, des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistre y afférentes ;
- Renégociation des différents contrats relatifs à la maintenance des biens (photocopieurs, chaudières, extincteurs.....)
- Acceptation des dons et legs tant pour la commune que pour le CCAS;
- Exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, article L 214-1
- Autorisation pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- Réalisation d'ouverture de de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 50 000 € par année civile.

Autorisation d'ester en justice.

- Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le dossier déposé au tribunal qui oppose la commune de Vensat à la SARL « Chez Dany ». La procédure a été engagée par le précédent maire, une délibération doit être produite par le maire en exercice afin de justifier de sa qualité à poursuivre.
- **VOTE : 5 abstentions (LABOISSE Sébastien, MATHIEU Muriel, PRAS Stéphane, DOUAY Pascal, OSTY Emilie,)**
Pour : 10
- Recrutement d'un agent d'entretien.
L'agent titulaire étant en arrêt maladie, il convient de pourvoir à son remplacement.
- **VOTE : 15 pour.**

Questions diverses

-Le 14 juillet : une gerbe sera déposée par le conseil municipal à 11h30 avec chant de la Marseillaise.

-« O'royal poulet » : droit à l'emplacement gratuit sur la place de la mairie jusqu'au 31 juillet. Autorisation reconduite. L'électricité qui était jusqu'à présent, prise dans les locaux de la mairie, sera dorénavant à la charge du commerce.

-élaboration future d'un règlement du conseil municipal,

-projet réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie :

- Retirer une cloison non porteuse la remplacer par des portes coulissantes, permettant ainsi un agrandissement possible de la salle du conseil et par conséquent une plus grande capacité d'accueil.
- Réaménager la salle d'accueil et ainsi définir des espaces de travail pour les secrétaires de mairie.

-Appartement au-dessus de la mairie : laissé par le locataire qui l'habitait depuis une vingtaine d'années. L'appartement doit être remis en état. Les devis sont à établir au préalable afin de pouvoir effectuer les travaux de rénovation. L'appartement sera de nouveau loué par la suite.

Une demande a déjà été faite. Elle sera étudiée lorsque les travaux seront achevés.

-le prochain conseil aura lieu le vendredi 24 juillet 2020 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19H.

